

S.I.V.O.M "COMMUNAUTE DU BRUAYISIS"

Procès Verbal

du Bureau Syndical du 4 Décembre 2020

Le quatre décembre deux mille vingt à dix-huit heures trente,

Le **BUREAU SYNDICAL** s'est réuni, à la Salle polyvalente de REBREUVE-RANCHICOURT sous la Présidence de **Monsieur Lelio PEDRINI, Président.**

Etaients présents

- ✓ Mme Véronique CLERY, Vice-Présidente, déléguée de la Commune d'Auchel
- ✓ M. Gabriel BELAMIRI, Vice-Président, délégué de la Commune de BARLIN
- ✓ Mme Odile LECLERCQ, déléguée de la Commune de BEUGIN
- ✓ M. Ludovic PAJOT, délégué de la Commune de BRUAY-LA-BUISSIERE
- ✓ M. Ludovic IDZIAK, Vice-Président, délégué de la Commune de CALONNE-RICOUART
- ✓ Mme Marie-Paule QUENTIN, déléguée de la Commune de CAMBLAIN-CHATELAIN
- ✓ Mme Anne-Sophie COLLIEZ, Vice-Présidente, déléguée de la Commune de CAUCHY-A-LA-TOUR
- ✓ Mme Elise CUVILLIER, déléguée de la Commune d'ESTREE-CAUCHY
- ✓ M. Dany CLAIRET, Vice-Président, délégué de la Commune de FRESNICOURT-LE-DOLMEN
- ✓ M. Jean-Pierre DELATTRE, délégué de la Commune de GAUCHIN-LE-GAL
- ✓ M. Jean-Luc LECLERCQ délégué de la Commune d'HERMIN
- ✓ M. Jean-Pierre BEVE, Vice-Président, délégué de la Commune d'HERSIN-COUPIGNY
- ✓ M. Maurice LECOMTE, délégué de la Commune d'HESDIGNEUL-LES-BETHUNE
- ✓ M. Maurice LCONTE, délégué de la Commune d'HOUCHIN
- ✓ Mme Joelle ALLEMAN déléguée de la Commune de LA COMTE
- ✓ M. Marcel PRUVOST, délégué de la Commune de MAISNIL-LES-RUITZ
- ✓ M. Eric EDOUARD, délégué de la Commune de MARLES-LES-MINES
- ✓ Mme Marie-Claire HAY, déléguée de la Commune d'OURTON
- ✓ Mme Marie-Claude STANISLAWSKI, déléguée de la Commune de REBREUVE-RANCHICOURT
- ✓ Mme Annie ADANCOURT, déléguée de la Commune de RUITZ

Etaients excusés

- ✓ M. Marc LHERBIER, délégué de la Commune d'ESTREE-CAUCHY
- ✓ Mme Sylvie DEMONCHAUX, déléguée de la Commune d'HAILLICOURT

Étaient absents

- ✓ M. Jean-Pierre CLEMENT, délégué de la Commune de BAJUS
- ✓ M. Jacky LEMOINE, Vice-Président, délégué de la Commune de DIVION
- ✓ Marie Josèphe DELANNOY, déléguée de la Commune de LOZINGHEM

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. Ludovic PAJOT est désigné secrétaire de séance

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 15 OCTOBRE 2020

POINTS INFO

- 2ème dotation « Bruaysis Solidaire : en avant masques »

QUESTIONS SOUMISES A LA DECISION DU BUREAU SYNDICAL

POLE « ADMINISTRATION GENERALE ET RESSOURCES »

01) CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA « RETRANSCRIPTION AUDIO DES ENREGISTREMENTS DE REUNIONS D'ASSEMBLEES DELIBERANTES »

L'article L.2113-6 du Code de la Commande Publique autorise la constitution d'un groupement de commandes entre plusieurs personnes publiques.

Afin de réduire le coût et de bénéficier de prix plus intéressants de la part des fournisseurs, le SIVOM de la Communauté du Bruaysis pourrait envisager la constitution d'un groupement de commandes pour la « retranscription audio des enregistrements de réunions d'assemblées délibérantes » avec les communes de Bruay-La-Buissière, et de Auchel.

Ce marché sera passé selon une procédure adaptée.

Le Code de la Commande Publique prévoit la signature d'une convention constitutive qui définit les modalités de fonctionnement de ce groupement. Le mandataire qui sera chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations est le SIVOM de la Communauté du Bruaysis.

Autorisez-vous la constitution de ce groupement de commandes et la signature de la convention relative à son fonctionnement ?

LE BUREAU SYNDICAL A ADOPTE A L'UNANIMITE

02) CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA « FOURNITURE DE PAPIER ET D'ENVELOPPES VIERGES »

L'article L.2113-6 du Code de la Commande Publique autorise la constitution d'un groupement de commandes entre plusieurs personnes publiques.

Afin de réduire le coût et de bénéficier de prix plus intéressants de la part des fournisseurs, le SIVOM de la Communauté du Bruaysis pourrait envisager la constitution d'un groupement de commandes pour la « fourniture de papier et d'enveloppes vierges », avec les communes de Bruay-La-Buissière, de Houdain, de Divion, de Cauchy à la Tour.

Ce marché sera passé selon une procédure adaptée.

Le Code de la Commande Publique prévoit la signature d'une convention constitutive qui définit les modalités de fonctionnement de ce groupement. Le mandataire qui sera chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations est le SIVOM de la Communauté du Bruaysis.

Autorisez-vous la constitution de ce groupement de commandes et la signature de la convention relative à son fonctionnement ?

LE BUREAU SYNDICAL A ADOPTE A L'UNANIMITE

03) CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR «L'ACHAT DE VEGETAUX »

L'article L.2113-6 du Code de la Commande Publique autorise la constitution d'un groupement de commandes entre plusieurs personnes publiques.

Afin de réduire le coût et de bénéficier de prix plus intéressants de la part des fournisseurs, le SIVOM de la Communauté du Bruaysis pourrait envisager la constitution d'un groupement de commandes pour « l'achat de végétaux » avec la Ville de Bruay-La-Buissière.

Ce marché sera passé selon une procédure formalisée.

Le Code de la Commande Publique prévoit la signature d'une convention constitutive qui définit les modalités de fonctionnement de ce groupement. Le mandataire qui sera chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations est la commune de Bruay-La-Buissière.

Autorisez-vous la constitution de ce groupement de commandes et la signature de la convention relative à son fonctionnement ?

LE BUREAU SYNDICAL A ADOPTE A L'UNANIMITE

04) CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR « L'ACHAT DE PRODUITS D'ENTRETIEN POUR LES ESPACES VERTS »

L'article L.2113-6 du Code de la Commande Publique autorise la constitution d'un groupement de commandes entre plusieurs personnes publiques.

Afin de réduire le coût et de bénéficier de prix plus intéressants de la part des fournisseurs, le SIVOM de la Communauté du Bruaysis pourrait envisager la constitution d'un groupement de commandes pour « l'achat de produits d'entretien pour les espaces verts », avec la commune de Bruay-La-Buissière.

Ce marché sera passé selon une procédure adaptée.

Le Code de la Commande Publique prévoit la signature d'une convention constitutive qui définit les modalités de fonctionnement de ce groupement. Le mandataire qui sera chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations est la commune de Bruay-La-Buissière.

Autorisez-vous la constitution de ce groupement de commandes et la signature de la convention relative à son fonctionnement ?

LE BUREAU SYNDICAL A ADOPTE A L'UNANIMITE

POLE « SOCIAL »

05) SERVICE ACTION SANTE – DEPOT D'UN DOSSIER DE DEMANDE SUBVENTION AUPRES DES SERVICES DE L'ETAT - ENCAISSEMENT DE RECETTE

La Maison Intercommunale de Prévention et de Promotion de la Santé (MIPPS) a déposé dans le cadre de l'appel à projet du contrat de ville 2021, une demande de subvention afin d'accentuer sa politique de prévention et de promotion de la santé au plus proche des habitants dans les quartiers Politique de la Ville du Bruaysis sur les axes suivants :

- *La vie affective et sexuelle*
- *La prévention et la prise en charge des addictions*

Les actions proposées s'appuieront sur le travail des deux adultes relais médiateurs santé et des différents partenaires de la MIPPS et dans la continuité des actions menées en 2020.

Le montant de la subvention demandée s'élève à 9 021,60 €, soit 50% du budget total du projet (18 043,20 €).

Autorisez-vous, après retour du financeur, l'encaissement de la subvention ?

LE BUREAU SYNDICAL A ADOPTE A L'UNANIMITE

06) RELAIS PETITE ENFANCE (RPE) – AUTORISATION D'ENCAISSEMENT D'UNE DOTATION EXCEPTIONNELLE ACCORDEE PAR LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU PAS DE CALAIS

Dans le cadre de son projet de fonctionnement, le Relais Petite Enfance s'est engagé à mettre en œuvre une mission spécifique ouvrant droit à un financement supplémentaire de la part de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas de Calais.

En 2019, le Relais Petite Enfance a développé un travail d'accompagnement des assistants maternels vers la formation continue.

De ce fait, une dotation d'un montant de 3 000 € lui est accordée au RPE.

Autorisez-vous l'encaissement de cette dotation ?

LE BUREAU SYNDICAL A ADOPTE A L'UNANIMITE

07) RELAIS PETITE ENFANCE (RPE) – AUTORISATION D’ENCAISSEMENT DU SOLDE DE L’ALLOCATION ACCORDEE POUR 2019

Après étude des données d’activité réelles du Relais Petite Enfance pour l’année 2019, la Caisse d’Allocations Familiales du Pas de Calais lui attribue un financement de 50 349,05 € au titre de la Prestation de Service. Cette somme représente le solde du droit 2019 après acompte de 92 463,88 €.

Autorisez-vous l’encaissement du solde de financement ?
LE BUREAU SYNDICAL A ADOPTE A L’UNANIMITE

08) RELAIS PETITE ENFANCE (RPE) - SIGNATURE D’UN AVENANT A LA CONVENTION D’OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT - PRESTATION DE SERVICE ENTRE LA CAISSE D’ALLOCATIONS FAMILIALES DU PAS-DE-CALAIS ET LE SIVOM DU BRUAYSIS

La Convention d’Objectifs et de Financement Prestation de Service RPE signée le 03 septembre 2019 entre la Caisse d’Allocations Familiales du Pas de Calais et le SIVOM, indiquait dans l’article 1 un nombre d’Equivalents Temps Plein (ETP) égal à 5,6.

Or, le nombre d’ETP attaché au Relais Petite Enfance est actuellement de 5,8.

S’agissant d’une erreur de saisie lors de la rédaction de la convention par la CAF, il a été convenu qu’un avenant serait établi.

Cet avenant, qui rectifie le nombre d’ETP d’animatrice Relais Petite Enfance, a été validé par la Commission d’Aides aux Partenaires de la CAF du Pas-de-Calais le 28 septembre 2020.

Autorisez-vous la signature de cet avenant dans les conditions susmentionnées ?
LE BUREAU SYNDICAL A ADOPTE A L’UNANIMITE

09) SERVICE D’AIDE ET D’ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE (SAAD) – AUTORISATION DE SIGNATURE D’UNE CONVENTION AU TITRE DE L’AIDE A L’EQUIPEMENT ET AU FONCTIONNEMENT DE LA TELEGESTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR ENCAISSEMENT D’UNE RECETTE

Par un récent courrier, le Département a informé le SIVOM du versement du solde des aides apportées dans le cadre du projet de télégestion pour un montant de 48 138 € et que les services transmettront prochainement la convention permettant de traduire l’opérationnalité du versement de cette compensation.

Une erreur s’est glissée dans la rédaction de ce courrier, le solde attendu est de 23 985 €.

Il vous est donc demandé d’autoriser la signature de la convention devant être transmise par les services départementaux et l’encaissement de la recette correspondante qui sera rattachée à l’exercice budgétaire 2020.

Autorisez-vous la signature de la convention dans les conditions susmentionnées ?
LE BUREAU SYNDICAL A ADOPTE A L’UNANIMITE

10) SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE (SAAD) – SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA MUTUELLE « RMA » Ressources Mutuelles Assistance

Afin de pouvoir s'attacher les services du Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) pour le compte de ses adhérents, la mutuelle « Ressources Mutuelles Assistances » (RMA) sollicite la signature d'une convention de prestations de service avec le SIVOM.

Les prestations porteraient donc sur des missions d'aide à domicile (petits travaux ménagers quotidiens) et d'auxiliaire de vie sociale (aide au lever, à la toilette, à l'habillement, au coucher)

La mutuelle s'engage à respecter les tarifs du SIVOM, à charge pour le SAAD de transmettre les factures correspondant aux prestations réalisées.

Autorisez-vous la signature de la convention avec la mutuelle « RMA » dans les conditions susmentionnées ?

LE BUREAU SYNDICAL A ADOPTE A L'UNANIMITE

11) SERVICE INSERTION SOLIDARITE (SIS) – RENOUVELLEMENT DU CONVENTIONNEMENT AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU PAS-DE-CALAIS AU TITRE DE L'ANNEE 2021

Le Service Insertion Solidarité (SIS) a contractualisé un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) avec le Conseil Départemental du Pas-de-Calais pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020.

Le CPOM a pour vocation l'accompagnement de 957 bénéficiaires du RSA sur 9 communes du territoire du SIVOM de la Communauté du Bruaysis, avec un accompagnement financier du Département de 153 120 €, pour 5,20 emplois équivalent temps plein de référents solidarité qui accomplissent les missions.

Des frais de déplacement viennent s'ajouter à ce financement CPOM d'un montant prévisionnel de 5 417 € maximum pour 2020.

La participation des communes sur ce service est de 218 370 € pour un budget total de 396 795 € en 2020.

Afin de poursuivre ce partenariat, les services du Département ont informé le service insertion qu'un appel à projet serait en ligne sur le site du Conseil Départemental, à compter de la mi-décembre, pour l'année 2021. Le principe du CPOM est donc abandonné, en tout cas pour l'année 2021.

Les modalités de réponse à cet appel à projet ne sont donc pas connues à ce jour. Selon les informations obtenues auprès des services départementaux, les financements seraient identiques, mais alloués au titre de la seule année 2021.

Il vous est donc demandé un accord de principe pour autoriser le Président à répondre à cet appel à projet, les détails de celui-ci vous seront communiqués lors d'un bureau syndical ultérieur, faute d'informations disponibles à ce jour.

Etes-vous d'accord sur cet accord de principe ?

LE BUREAU SYNDICAL A ADOPTE A L'UNANIMITE